

Chronique internationale

Par Jean-Pierre Daniel



Belgique : tous les contrôleurs sous le même toit

Avec le déménagement dans un même immeuble de l'ancien Office de contrôle des assurances et des services chargés de la supervision des banques et des marchés financiers, la nouvelle Commission bancaire, financière et des assurances a pris sa vraie dimension. La coopération, jusqu'alors très réduite, entre les différents responsables du contrôle du secteur financier, va pouvoir prendre une autre ampleur et gagner en efficacité.

La Belgique va ainsi au bout d'une logique d'unicité de la supervision qui existe déjà, sous une forme différente, en Grande-Bretagne mais que de grands états du Continent, comme la France, l'Italie ou l'Espagne n'ont pas encore mis en œuvre.

Chez nous la création de la CCAMIP est un premier pas en ce sens, mais la nouvelle Commission doit

La notion de risque systémique prend en Belgique une acuité particulière

atteindre son rythme de croisière pour envisager une fusion qui paraît inéluctable à terme avec la commission bancaire.

Dotée d'un budget autonome, et d'un statut de droit privé, la nouvelle CBFA entend pleinement jouer son rôle, en s'appuyant sur son conseil composé pour moitié de directeurs de la Banque centrale et pour moitié de personnalités qualifiées issues du monde politique ou de l'Université.

La raison pour laquelle nos voisins belges ont été plus vite que nous, tient à la structure de leur marché.

Dans ce pays de dix millions d'habitants, les quatre premiers établissements financiers détiennent 85 % du marché, tant en matière bancaire qu'en matière d'assurance, car tous les quatre sont actifs dans l'un et l'autre secteur.

La notion de risque systémique, qui est la principale crainte des superviseurs dans tous les pays du monde, prend en Belgique une acuité particulière.

Des difficultés sérieuses au niveau de l'un de ces groupes auraient immédiatement des conséquences sur les autres, et conduiraient à une crise majeure du secteur tout entier, que seule la Banque centrale pourrait enrayer. Tout en sachant que l'Histoire ne se répète pas, la faillite de Barings, et plus récemment l'affaire Enron ou le scandale de Vivendi, sont là pour rappeler aux dirigeants de la nouvelle Commission que la taille ne met pas les entreprises à l'abri du danger.

► RETRAITE

Le non de l'Afer au Perp

En annonçant sa décision de ne pas développer de Perp et en la faisant connaître sur les ondes à grand renfort de publicité comparative, l'Afer a une fois de plus provoqué la stupéfaction du petit monde des assurances. A commencer par celle des associations concurrentes comme l'Agipi ou le Gaipare qui; respectivement avec Axa et Fortis, viennent de lancer leur Perp. La sortie en rente, la rentabilité incertaine, la fiscalité, la non-transmission aux héritiers ont motivé le refus du conseil d'administration de l'association. Mais, faute de leur avoir proposé, rien n'indique que la totalité des adhérents pensent ainsi, alors que la majorité avait demandé la mise à l'étude d'un produit Perp lors de la dernière assemblée générale. L'Afer pourra-t-elle longtemps se contenter de ne proposer que deux produits basiques d'assurance vie à une population de plus de 600 000 adhérents ?

Comment optimiser ses cotisations

Le thème de la retraite est porteur. Ainsi, plusieurs entreprises se sont spécialisées dans la reconstitution de carrière et le calcul des pensions pour les particuliers. Les consultants d'Optimaretraite vont plus loin. Ils proposent, en effet, non seulement d'évaluer mais de gérer véritablement la retraite en modifiant les paramètres du cotisant aux régimes obligatoires de base et complémentaire. A l'aide de logiciels d'actuariat qu'il ont mis au point, ils se font fort d'améliorer le pouvoir d'achat des futurs retraités en jouant sur des facteurs comme le statut de l'intéressé et de son conjoint, le rachat de points, la rémuné-

ration en salaire ou en dividende, l'âge de l'arrêt d'activité... Une démarche vise surtout les travailleurs non-salariés, artisans, commerçants, professions libérales, chefs d'entreprise. Créée cet été, Optimaretraite travaille régulièrement avec 200 partenaires, principalement des CGP, des experts comptables et des avocats.

► COURTAGES

Le scandale Marsh

Le 14 octobre 2004 restera inscrit comme le jeudi noir de l'assurance américaine. La plainte déposée à l'encontre de Marsh et de plusieurs assureurs par le procureur général de l'état de New York, Eliot Spitzer, peut se résumer ainsi : appels d'offre truqués et surcommissions versées par les assureurs à l'insu du client. De fait, les sommes perçues à ce titre en 2003 par le n°1 mondial du courtage représenteraient 845 M\$, soit plus de la moitié de son bénéfice de 1,5 Md\$. La décision de ce dernier, annoncée le 15 octobre, de ne plus accepter de surcommissions ne pouvait qu'accélérer la chute du cours de l'action. En une semaine, il a perdu plus de 50%. Mais c'est tout le secteur boursier de l'assurance qui subit l'onde de choc. Au premier rang, les assureurs concernés par la plainte : AIG en tête, présidé par Maurice Greenberg, qui n'est autre que le père de Jeffrey Greenberg, PDG de Marsh, ainsi que Ace présidé par... le frère du précédent. Au delà de cette cible familiale, toutes les compagnies opérant aux Etats-Unis, citées ou non dans l'affaire, subissent une baisse de leur titre. Les autres leaders du courtage comme Aon ou Willis prennent la crise boursière de plein fouet. Standard & Poor's emboîte le pas en dégradant les notes de Marsh, Willis et Aon.